



SUP
biotech

INSTITUT SUPÉRIEUR DES BIOTECHNOLOGIES DE PARIS

TAXE

D'APPRENTISSAGE

2020



Cti

Commission
des titres d'ingénieur

École habilitée à délivrer le titre d'Ingénieur. École reconnue par l'État.

Rejoignez notre réseau de partenaires

Nous développons constamment des collaborations avec des Entreprises et des Laboratoires de recherche au travers de stages, travaux pratiques, projets, conférences et visites d'Entreprises. Nos partenaires ont la possibilité de participer à des réunions de réflexion sur l'évolution des métiers d'ingénieurs dans le domaine des Biotechnologies dans le cadre de l'observatoire des métiers et du conseil de perfectionnement de l'École.

Nous formons à vos côtés des professionnels motivés, passionnés, opérationnels, polyvalents et entrepreneurs.

« Sup'Biotech garantit à ses élèves un enseignement proche de la réalité des Entreprises et une bonne insertion professionnelle à l'issue du diplôme »

NOUS PROPOSONS AUX PARTENAIRES :

- Le relais des offres de stages et d'emploi auprès des élèves et des Alumni
- L'organisation d'un forum stages & emplois, le SB Career Day, chaque année en octobre
- L'intervention dans l'École (présentations, conférences, séminaires)
- La participation à l'observatoire des métiers et au conseil de perfectionnement de Sup'Biotech
- La participation aux projets étudiants dans le cadre des projets innovants SBIP (Sup'Biotech Innovation Project) ou des projets fil-rouge sur une des majeures de l'École (R&D, Bioproduction et Qualité, Marketing et Management des produits)

Ainsi que d'autres axes de collaboration personnalisés dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'École et l'Entreprise : donation de matériel, parrainage d'une promotion, invitation aux événements de l'École, stand gratuit sur le forum, mise à disposition de salles...



Vanessa Proux
Directrice Générale de Sup'Biotech

« Depuis la rentrée 2017, Sup'Biotech est habilitée par la CTI à délivrer le titre d'ingénieur en Biotechnologies. Cette reconnaissance de la valeur académique et professionnelle de notre diplôme a permis à l'École de consolider encore un peu plus sa position d'École de référence.

Grâce en effet à ses nombreuses relations de proximité avec les professionnels de l'industrie des Biotechnologies et des Medtech, Sup'Biotech garantit à ses élèves un enseignement proche de la réalité des Entreprises et une bonne insertion professionnelle à l'issue du diplôme : 50% des diplômés de la promotion 2018 ont été embauchés à l'issue de leur stage de fin d'études et tous les élèves ont trouvé leur premier emploi en moins de 6 mois.

La Taxe d'Apprentissage est un impôt obligatoire dont les Entreprises ont partiellement la libre affectation pour financer le développement de formations technologiques et professionnelles dont fait partie Sup'Biotech. Cette contribution financière de la part des Entreprises participe à l'amélioration de la qualité des études de nos élèves et à leur insertion professionnelle par l'acquisition de nouveaux équipements afin de les former dans des conditions similaires aux laboratoires de recherche.

En 2019, la somme perçue via la Taxe d'Apprentissage a permis l'aménagement d'un nouveau laboratoire de recherche pour le LRPIA (Laboratoire de Recherche Partenariale en Ingénierie Agro-alimentaire) et le déploiement d'enseignements et de projets étudiants sur l'Ultra Microscope Light Sheet avec le laboratoire partenarial CEA/Sup'Biotech.

En 2020, le versement du solde de votre Taxe d'Apprentissage à Sup'Biotech, contribuera de façon significative au développement d'une pédagogie innovante, axée sur les projets et l'international, totalement adaptée à la demande des Entreprises en Biotechnologies.

Par ce geste, vous nous permettrez également de renforcer le lien entre votre Entreprise et notre École »

Grâce à la Taxe d'Apprentissage contribuez à la formation des nouveaux ingénieurs en biotechnologie

BILAN DES ACTIONS 2019

- Recherche : aménagement d'un nouveau laboratoire de recherche pour le LRPIA (Laboratoire de Recherche Partenariale en Ingénierie Agro-alimentaire) sur le campus de Villejuif
- Recrutement de nouveaux enseignants chercheurs pour le LRPIA, pour le PBS (Pôle des Biotechnologies en Société) et pour le BIRL (Laboratoire de Bio-informatique)
- Recherche : nouvelles publications pour les laboratoires de bio-informatique (BIRL), d'ingénierie de la pluripotence (CellTechs) et pour le Pôle de Biotechnologies en Société (PBS)
- Formation à la Recherche : poursuite du déploiement d'enseignements et de projets étudiants sur l'Ultra Microscope Light Sheet avec le laboratoire partenarial CEA/Sup'Biotech
- Lancement d'un Escape Game à visée pédagogique pour les élèves du cycle ingénieur
- 7^e édition du forum stages & emplois, le SB Career Day, pour faciliter les rencontres entre professionnels et élèves & diplômés sur des projets de recrutement avec un nombre d'exposants et de visiteurs en croissance plus l'organisation d'une conférence sur l'impact de la transformation digitale sur les métiers d'ingénieurs
- Nouveaux accords avec des universités étrangères (Autriche, Mexique, Pérou...) qui ont permis de dépasser le nombre de 70 universités partenaires du réseau international
- Renforcement de l'équipement de l'atelier des projets innovants pour les élèves
- Augmentation de la subvention de l'équipe IONIS qui a obtenu une médaille d'argent lors de la finale de L'iGEM (International Genetically Engineered Machine), compétition internationale étudiante de biologie de synthèse organisée depuis plus de dix ans par le MIT à Boston
- Recrutement d'une référente Plan Vert pour le campus de Sup'Biotech et installation de poubelles de tri sélectif sur l'ensemble du campus
- Soutien au Connected Lab organisé par l'association Biocampus dans le cadre du renouvellement de la Fête de la Nature en mai 2019
- Acquisition de licences MatLab pour tous les élèves
- Intégration de l'outil Mycvfactory dans le cadre de la préparation professionnelle des élèves

PROJETS POUR 2020

- Acquérir un incubateur et une centrifugeuse pour l'équipe iGEM
- Ouvrir un nouveau laboratoire expérimental pour les projets étudiants
- Acquérir deux imprimantes 3D plus performantes
- Lancer le chantier de construction d'un nouveau bâtiment de 3000 m² rassemblant des salles de cours, un amphithéâtre et des laboratoires
- Recruter un(e) technicien(ne) de recherche pour le laboratoire CellTechs
- Organiser une « International week » regroupant le forum international pour les élèves, des séminaires liés à l'innovation et le colloque de la Recherche à Sup'Biotech
- Accompagner les créateurs d'Entreprise, diplômés de Sup'Biotech (Structurys, Azuvia, Cearitis...)
- Conclure des accords académiques internationaux pour la préparation et l'obtention de doubles diplômes en cycle ingénieur
- Soutenir la préparation de doctorats pour les diplômés en attribuant des allocations de recherche
- Inviter des chercheurs internationaux de renommée pour des projets de recherche collaboratifs et des séminaires
- Développer le Plan Vert de Sup'Biotech en continuant de financer des actions déployées par l'association étudiante Biocampus

La nouvelle répartition de la Taxe d'Apprentissage à partir de 2020

La Taxe d'Apprentissage est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut. Son taux est de 0,68 % de la masse salariale.

Le produit de la Taxe d'Apprentissage est affecté de la manière suivante :

- **87% du produit de la Taxe d'Apprentissage** est destiné au financement de l'Apprentissage et collecté par les OPCO (Opérateurs de Compétences) en 2020 puis par l'URSSAF à partir de 2021. Cette somme est reversée à France Compétences qui la répartit entre les régions d'une part et les CFA d'autre part (via les OPCO). Les régions et les OPCO seront les financeurs du contrat d'apprentissage sur la base des coûts définis par les branches et par France Compétences.

Par ailleurs, une contribution au développement des formations technologiques et professionnelles est créée et se substitue au « hors quota » de la Taxe d'Apprentissage. Dénommée « solde de la Taxe d'Apprentissage », elle représente les **13% restants du produit de la Taxe d'Apprentissage** et est versée directement par les Entreprises aux établissements d'Enseignement de leur choix. C'est à ce titre que vous pourrez verser votre solde de Taxe d'Apprentissage à Sup'Biotech.



Calendrier de versement

Le solde de la Taxe d'Apprentissage doit être versé directement par les Entreprises aux établissements d'enseignement de leur choix **au plus tard le 31 mai 2020**.

Un reçu de réception du versement avec date et montant sera émis par Sup'Biotech afin que l'Entreprise puisse conserver la preuve du versement justifiant qu'elle se sera acquittée de cette obligation.

Afin de pouvoir suivre votre contribution et émettre le reçu de réception du versement, merci de remplir et de nous retourner le bon de versement au dos de cette brochure.

Bordereau de versement du solde de la Taxe d'Apprentissage

Nom de l'Entreprise : _____

Nom / prénom / fonction du contact : _____

Adresse : _____

Tél : _____

E-mail : _____

Montant versé au titre du solde de la Taxe d'Apprentissage (13% de la Taxe d'Apprentissage) : _____

Par chèque : à l'ordre de l'Institut Sup'Biotech de Paris à envoyer à l'adresse Sup'Biotech - Service Relations Entreprises - 66 Rue Guy Môquet - 94800 Villejuif en mentionnant au verso du chèque :
« Taxe d'Apprentissage 2020 »

Par virement bancaire à : Institut Sup'Biotech de Paris (ISBP) - 66 Rue Guy Môquet 94800 Villejuif France
IBAN : FR76 3000 4025 1100 0113 9072 868
BIC : BNPAFRPPXXX
Merci de bien vouloir préciser TAXE2020 + le nom de l'entreprise dans le libellé de votre virement.
La copie de l'avis de virement est à envoyer à **relationsentreprises@supbiotech.fr**

Je souhaite être recontacté(e) en vue d'une collaboration avec Sup'Biotech

Contact :

Frédérique BUIL – Directrice des Relations Entreprises

01 44 08 01 64 / 01 80 51 71 09 – relationsentreprises@supbiotech.fr

Nous vous remercions par avance de nous prévenir sitôt le versement effectué afin qu'un reçu puisse vous être envoyé.

Merci pour votre contribution !

SUP'BIOTECH EST :

- Adhérent aux pôles de compétitivité Cosmetic Valley, Medicen Paris Région et Industries & Agro-Ressources (IAR)
- Membre de l'association France Biotech, du comité Adebitech et du cluster Polepharma
- Partenaire des Entreprises Caduceum, Fluigent, Innothera, Novéal, Organotechnie, Sanofi, Stago
- Partenaire du Génopole, du Villejuif BioPark, de la Creative Valley, de Matériaupôle et du club Agroalia
- Partenaire académique de la Direction de la Recherche de l'Institut Gustave Roussy (IGR), de l'Association Cancer Campus, de la Direction de l'Enseignement de l'Institut Pasteur, du CEA (au travers des laboratoires partenaires LRPIA et CellTechs) et de la Fondation de la Maison de la Chimie
- Partenaire d'organismes d'aide à la recherche d'emploi ou de stage : l'APEC, Cadremploi, Kelly Scientifique, Jobteaser et Iquesta

SUP
biotech

66 rue Guy Môquet • 94 800 Villejuif • service Relations Entreprises
01 80 51 71 09 • 01 44 08 01 64 • relationsentreprises@supbiotech.fr

www.supbiotech.fr

